# CONSEIL MUNICIPAL Le plan local d'urbanisme est bouclé

Deux mois auront été nécessaires pour mener à bien l'enquête publique concernant le nouveau plan local d'urbanisme. Les demandes de reclassement en terrains constructibles ont toutes été rejetées.

L'enquête publique a permis à certaines communes relevant de la Loi Littorale de mesurer leurs risques et même si certaines choses remettent en cause certains points du plan local d'urbanisme (Plui), il ne sera pas remanié dans son ensemble.

Jeudi soir, lors du conseil municipal de Saint-Hélen, Pascal Perrin a présenté les différents avis rendus aux demandes, cinq au total, faîtes par les particuliers de la commune.

La première concernait l'éventuelle constructibilité d'un terrain au lieu-dit La Colombe. Ce terrain d'une superficie de 5 000 m2 pourrait être constructible compte tenu de sa situation

en bordure de bourg, mais il a essuyé un refus au vu qu'il pourrait être utilisé par un agriculteur. Puis c'est une demande de déclassement de parcelle constructible au Plesty Gestil, très proche d'une zone de captage, qui a reçu un avis favorable.

La troisième demande, une demande de constructibilité d'un terrain, sur le secteur de la Ganterie, recu en héritage dernièrement, a quant à lui reçu un avis technique défavorable au prétexte de son classement en zone A (proche bourg). La demande suivante, identique sur le fond, pour un terrain situé à la Métairie également classé en Zone A, a recu le même avis technique défavorable. Enfin, la demande de changement de destination concernant une maison en ruine a aussi épousé un refus.

## Casse-tête pour les chevaux

Pascal Perrin a également expliqué qu'aujourd'hui, dans le cadre du nouveau PLUI, une personne qui possède un cheval et qui est propriétaire d'un champ en face de chez lui, n'a pas le droit de construire un abri ou une cabane pour ce dernier. Si la Loi, de son côté, dit qu'il y a obligation d'abriter son animal, le PLUI, pour sa part, dit qu'il ne peut pas le faire sur une parcelle agricole mais uniquement sur un terrain constructible.

#### Le bilan du centre aéré

Le centre a été ouvert 20 jours cet été et a accueilli 104 enfants (80 de la commune ; 14 de la Vicomté-sur-Rance et 10 hors commune). Le montant total des charges pour ces 20 jours d'ouverture en Juillet est de 27 714 €.

## Dotation pour l'école Saint-Yves

Une dotation annuelle globale de 41 900 € a été votée pour l'école privée Saint-Yves. Le maire a rappelé qu'obligation était faîte aux communes de participer à égale hauteur entre la prise en charge d'un enfant scolarisé à l'école publique et/ou à l'école privée (un vote contre et 2 abstentions).

### Marché public

Un appel d'offres a été lancé concernant l'aménagement des voiries au Bas Bourg et au Tertre pour un montant de plus de 25 000 €. C'est l'entreprise Colas qui a été choisie car moins disante, pour un montant total HT de 31 862 € (Bas Bourg 17 085 € et Le Tertre 14 776 €).

#### **Recensement 2020**

La commune, qui devra effectuer son recensement de la population en janvier 2020, recherche trois agents recenseurs, disponibles dès le 2 janvier prochain. Une formation leur sera dispensée avant qu'ils ne partent sillonner la commune. À noter que les personnes qui sont intéressées pour cette mission rémunérée ne doivent être ni des élus ou candidats à une prochaine élection.